

DANS LE CANTAL

FONCIER Fermages, entretien des parcelles, pouvoir des Safer : la Propriété privée rurale du Cantal entend défendre les droits des propriétaires dans un dialogue constructif avec les fermiers.

Les propriétaires veulent peser dans l'avenir agricole

Réunie en assemblée générale sous la présidence de Patrick Adam, la Propriété privée rurale du Cantal (PPR) veut peser dans le débat agricole. Face au renouvellement des exploitants, aux contraintes administratives et au changement climatique, le syndicat réclame une meilleure reconnaissance du rôle des propriétaires et un dialogue apaisé avec les fermiers. Patrick Escure, président de la Chambre d'agriculture, appelle lui aussi à donner les moyens de maintenir l'élevage et à anticiper les crises de l'eau.

"La terre n'est pas qu'un bien, c'est un patrimoine vivant qui porte en lui l'histoire de plusieurs générations." Rappelée lundi 24 août en ouverture, cette phrase résume la raison d'être du syndicat, créé en 1946 : protéger le patrimoine foncier et participer à la gestion du territoire. Avec 193 adhérents et un objectif de 200, la structure entend renforcer son audience. Sans permanence physique, le bureau conseille par téléphone ; bulletin, webinaires et site internet régulièrement remis à jour, prolongent son action, suivie régulièrement par les adhérents.

L'agriculture en tandem

Pour Patrick Adam, "l'agriculture, ce ne sont pas que les agriculteurs, ce sont aussi les propriétés, et les deux sont liés". Dans les dix prochaines années, en France,



Patrick Adam, président des propriétaires privés ruraux, a demandé à Patrick Escure des éléments de contexte agricole.

150 000 agriculteurs partiront à la retraite et 10 millions d'hectares changeront de mains. Le président veut éviter la concentration du foncier et permettre aux propriétaires de rester acteurs de leurs terres. Son principe tient en quatre verbes : produire, entretenir, valoriser et transmettre. Il défend le droit de choisir son preneur et l'action en faveur de la bio-

diversité, notamment par les haies. Il y ajoute la volonté d'un revenu décent : l'indice des fermages augmente de 3,23 % par rapport à 2025, mais le syndicat demande une meilleure prise en compte des bâtiments dans le calcul du loyer. Dans le Cantal, la moyenne des maxima atteint 36 € par UGB, soit environ 1 000 € par an pour 30 vaches. Une valorisation jugée insuffisante au regard des travaux restant à la charge du bailleur : une toiture de bâtiment ancien nécessite de l'entretien, voire être refaite. Dans l'Allier, la référence au mètre carré porte à 1 764 €/an le loyer, pour la même étable entravée.

Des droits et des devoirs

L'entretien des parcelles constitue un autre point de vigilance. Les ronces avancent et les terres entretenues auraient reculé de 4 % en dix ans, alors que les épisodes de chaleur se multiplient. Le débroussaillage s'avère donc également une mesure de prévention

des incendies. Un simple mégot peut suffire à déclencher un feu ; en cas de manquement, une mise en demeure peut être adressée au preneur...

En revanche, le syndicat des propriétaires conteste quelques dispositions de la loi d'urgence agricole, votée le 21 juillet dernier. Il s'oppose notamment aux articles 12 et 13 du texte, qui renforcent considérablement les pouvoirs de contrôle des Safer. Ils dénoncent une atteinte à leur droit de propriété et à leur liberté contractuelle, notamment à travers l'obligation de notification et le nouveau droit d'opposition sur les baux emphytéotiques (pour des énergies renouvelables), qui limitent leur capacité à disposer librement de leurs biens.

En outre, des contraintes supplémentaires pour les bailleurs, avec l'intervention de la DDT, des notaires ou de l'OFB, sont jugées contradictoires avec la volonté de simplifier. "Les règles liées aux PLU et au zéro artificialisation

nette compliquent déjà les changements de destination des bâtiments", relève Patrick Adam.

Le président de la Chambre d'agriculture, Patrick Escure, est également intervenu, insistant sur le rôle d'accompagnement de la Chambre tant pour les fermiers que les propriétaires, prônant des accords "dans la sérénité". Il a rappelé aux propriétaires le contexte des ventes des productions agricoles du département. "Sur les prix, l'écart est important entre 2025 et 2026", a-t-il martelé. Et l'effet d'une offre moindre, liée à la sécheresse, n'a pour l'heure eu aucun effet sur les cours.

Sur la sécheresse justement, il a estimé qu'une année comme celle-ci risque désormais de se produire une année sur deux, plaidant pour la création de haies offrant de l'ombre sur les prairies et les estives. Il a profité de la tribune pour, une nouvelle fois, critiquer le système assurantiel, dont les évaluations "ne donnent pas satisfaction du tout", entraînant de nombreuses résiliations. Face aux tensions sur l'eau, il a évoqué les 500 sites de captage non utilisés dans le département, à remettre en service pour l'abreuvement des animaux, et un réseau agricole mis en place avec le Sdis pour appuyer les pompiers : "Cela fonctionne, une dizaine de sorties cet été, sans pour autant convoquer les médias."

Il a enfin dénoncé la centralisation croissante du réseau des chambres d'agriculture : "Cela revient à couper les bras et la force des départements."

RENAUD SAINT-ANDRÉ

FRANSYLVA

Le point sur les propriétés forestières



Nicolas de Menthière, président de Fransylva pour le Cantal (fédération de propriétaires privés), est intervenu à l'assemblée de la PPR. Il a rappelé que 75 % de la forêt française appartient à des propriétaires privés, soit environ 3,5 millions de personnes. La forêt française a plus que doublé en deux siècles et continue de progresser. Elle n'est donc ni en déforestation ni surexploitée : chaque année, seuls 50 à 60 % de l'accroissement naturel seraient prélevés. Avec 159 000 hectares boisés, soit 27 % de sa superficie, le Cantal possède un important patri-

moine forestier. Mais celui-ci demeure très morcelé : près de 29 500 titres de propriété sont recensés, pour seulement 6 400 propriétaires détenant plus de 4 ha. La gestion est assurée directement par les propriétaires ou confiée à des coopératives et des entreprises spécialisées.

Points de vigilance

La coupe d'un arbre ne signifie pas nécessairement la destruction de la forêt. Elle peut participer à sa gestion et à son renouvellement. Mais le changement climatique fragilise cet équilibre. Dans le Cantal, la mauvaise valorisation des feuillus et l'explosion des populations de cervidés, multipliées par douze entre le milieu des années 1970 et le début des années 2020, compliquent encore la régénération des peuplements. "La forêt a besoin d'être gérée pour continuer à rendre ses services", a résumé l'intervenant.

NOUVEL ADMINISTRATEUR

■ Suite aux démissions de Fanny Walckenaer et de Claude Monboisse, André David a rejoint le conseil d'administration pour un mandat de six ans. Né en 1966, il est propriétaire exploitant, installé en Gaec à la Roche d'Auliac sur la commune des Ternes.

Associations, communes, clubs sportifs, comités des fêtes ...

REUSSIR
L'union
JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE du Cantal

vous ouvre ses pages.

Adressez-nous vos
comptes-rendus, annonces de
manifestations ...
à redaction@lunion-cantal.com
Pour tous renseignements :
04 71 45 56 40

